

Brupartners

Boulevard Bischoffsheim 26 – 1000 Bruxelles

☎ : 02/205.68.68

🌐 : www.brupartners.brussels

✉ : brupartners@brupartners.brussels (général)

✉ : communication@brupartners.brussels (presse)

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

BRUPARTNERS RÉCLAME UNE RÉFORME DES PROCÉDURES D'ÉQUIVALENCE DES DIPLÔMES

Bruxelles, Belgique – le 03-07-2025 : Brupartners, le BANSPA¹ et l'IBEFE Bruxelles² ont adopté conjointement un avis d'initiative relatif aux procédures d'équivalence de diplômes. Leur objectif : alerter sur la nécessité de les réformer afin de faciliter l'accès aux études et au marché du travail, en particulier pour les personnes d'origine étrangère.

Diplômes non reconnus : un frein à l'emploi à Bruxelles

En Région bruxelloise, en mars 2023, 43,5% des chercheurs d'emploi inscrits chez Actiris disposaient d'un diplôme étranger sans décision d'équivalence. Pourtant, une telle décision est souvent nécessaire pour pouvoir entamer des études en Belgique, accéder à certaines professions, ou simplement démontrer à un employeur que l'on dispose des qualifications utiles. L'insertion sur le marché du travail de ces personnes se voit donc fortement entravée.

Brupartners, le BANSPA et l'IBEFE Bruxelles appellent dès lors à prendre diverses mesures pour que l'obtention d'une équivalence de diplômes ne constitue plus un parcours du combattant ni un obstacle à l'insertion sur le marché du travail en Région bruxelloise.

¹ Le **Brusselse Adviesraad van Nederlandstalige Sociale Partners (ou BANSPA)** est l'organe de concertation des partenaires sociaux néerlandophones en Région bruxelloise dans le domaine de l'emploi, de la formation professionnelle et des liens entre l'enseignement et le marché du travail à Bruxelles (<https://www.banspa.brussels/>).

² L'**Instance Bassin Enseignement-Formation-Emploi (ou IBEFE)** est une instance de concertation qui rassemble l'ensemble des acteurs francophones bruxellois de l'emploi, de la formation professionnelle, de l'enseignement, ainsi que les interlocuteurs sociaux. Sa mission principale est d'appuyer le pilotage de l'offre de formation et d'enseignement sur le bassin bruxellois (<https://www.bassinefe-bxl.be/>).

Des mesures fortes pour une réforme essentielle

Brupartners, le BANSPA et l'IBEFE Bruxelles formulent ainsi des recommandations à l'intention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et du Gouvernement flamand, compétents dans ces matières :

- **Reconnaissance automatique et accords bilatéraux**

Les trois instances réclament une **reconnaissance mutuelle automatique** des décisions d'équivalence obtenues au sein des deux Communautés. Actuellement, une décision obtenue en Fédération Wallonie-Bruxelles n'est pas valable en Flandre, et vice-versa. Il s'agit d'une situation incompréhensible et contreproductive.

De plus, un **élargissement des accords avec d'autres pays** en vue de reconnaître automatiquement certains diplômes étrangers est souhaitable. Certains accords existent déjà avec les pays du Benelux et les Pays Baltes. Brupartners, l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA invitent dès lors à conclure des accords avec d'autres pays, tels que la France.

- **Amélioration des délais et des formalités pour plus d'efficacité et d'accessibilité**

Les trois instances réclament un meilleur **respect des délais légaux** pour permettre aux demandeurs une insertion plus rapide sur le marché du travail, ainsi qu'un **accès facilité aux procédures** via la possibilité d'introduire un dossier papier (et pas uniquement numérique). Elles demandent que les procédures soient systématiquement accessibles en anglais, que les services compétents soient disponibles par téléphone et qu'ils proposent des rendez-vous en cas de nécessité.

Une **évaluation des preuves demandées** à l'appui de la demande doit également être réalisée pour limiter les documents parfois difficiles à fournir et dont la plus-value peut être questionnée (par exemple, un descriptif de tous les cours suivis pendant le cursus).

Brupartners, l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA demandent aussi une **évaluation des coûts associés à chaque demande et une extension des exemptions en Fédération Wallonie-Bruxelles** pour permettre à tous d'introduire un dossier, à l'instar de ce qui se fait en Flandre.

- **Simplification des procédures en Fédération Wallonie-Bruxelles**

Actuellement, il existe, en Fédération Wallonie-Bruxelles, deux services chargés des procédures d'équivalence des diplômes : d'une part, un service responsable des demandes pour les diplômes de l'enseignement secondaire et d'autre part, un autre service pour les diplômes de l'enseignement supérieur. Ils disposent d'un site internet et de procédures différents, ce qui rend le paysage administratif illisible pour les demandeurs. Brupartners, l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA appellent donc à une **fusion de ces deux services**.

En Fédération Wallonie-Bruxelles, une procédure d'équivalence à part entière est nécessaire pour les détenteurs d'un diplôme de l'enseignement secondaire étranger. En Flandre, ce sont les **établissements d'enseignement supérieur qui décident eux-mêmes d'accepter ces étudiants en première année**, diminuant ainsi fortement la charge sur les services d'équivalence. Brupartners, l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA demandent que ce système puisse être analysé pour être éventuellement introduit en Fédération Wallonie-Bruxelles et diminuer ainsi le nombre de dossiers à traiter.

Plus largement, les trois instances réclament la création d'un **point unique d'information en ligne en Fédération Wallonie-Bruxelles** pour toutes les procédures liées à la valorisation des compétences, qui poursuivent toutes un même objectif : la validation des compétences, l'équivalence des diplômes, la valorisation des acquis de l'expérience, etc.

Tous ces éléments sont à découvrir dans [l'avis d'initiative](#) de Brupartners, co-signé par l'IBEFE Bruxelles et le BANSPA.

Brupartners, le Conseil économique et social bruxellois, est l'**instance principale de la consultation et de la concertation socio-économique** de la Région de Bruxelles-Capitale. Brupartners est un organe paritaire qui rassemble les partenaires sociaux bruxellois, à savoir un nombre égal de représentants des employeurs (banc patronal) et de représentants des travailleurs (banc syndical).

Contact Présidence de Brupartners

Florence LEPOIVRE (Présidente)

✉ florence.lepoivre@fgtb.be

☎ 0476/21.12.38

Lisa ISNARD (Vice-Présidente)

✉ li@beci.be

☎ 0495/36.01.64

Contact dossier

Gersende CHARPENTIER

✉ gcharpentier@brupartners.brussels

☎ 02/205.68.71